



N° 67/2021

AUX ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UEFA

À l'attention  
du Président et du Secrétaire général

Votre référence	Votre communication du	Notre référence MAC/FPS	Date 27 septembre 2021
-----------------	------------------------	----------------------------	---------------------------

### **UEFA EURO 2028 : appel à candidatures**

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir d'inviter toutes les associations membres de l'UEFA à se porter candidates pour organiser la phase finale du Championnat d'Europe de l'UEFA 2026-28.

Si votre association souhaite organiser l'UEFA EURO 2028, prévu en juin et juillet 2028, et a l'intention de soumettre sa candidature, nous vous prions de nous confirmer votre intérêt en remplissant, signant et renvoyant le formulaire de déclaration d'intérêt ci-joint d'ici au 23 mars 2022 à 18h00 HEC.

Le *Règlement de candidature pour les finales et les phases finales de l'UEFA* approuvé le 19 avril 2021 par le Comité exécutif s'applique. Le calendrier de candidature est détaillé ci-dessous :

<b>27 septembre 2021</b>	<i>Appel officiel à candidatures envoyé aux associations membres de l'UEFA</i>
<b>23 mars 2022, 18h00 HEC</b>	<i>Date limite de déclaration d'intérêt pour les associations nationales</i>
<b>30 mars 2022</b>	<i>Remise aux candidats des exigences relatives aux candidatures</i>
<b>5 avril 2022</b>	<i>Annonce des candidats par l'UEFA</i>
<b>28 avril 2022</b>	<i>Workshop pour les candidats intéressés</i>
<b>12 octobre 2022</b>	<i>Date limite de soumission des dossiers de candidature préliminaires à l'UEFA</i>
<b>12 avril 2023</b>	<i>Date limite de soumission des dossiers de candidature finaux à l'UEFA</i>
<b>Septembre 2023</b>	<i>Désignation du ou des organisateurs de l'UEFA EURO 2028</i>

Toutes les dates feront l'objet d'une confirmation finale en temps utile.

L'objectif de la soumission préliminaire est de favoriser le dialogue entre l'UEFA et les candidats, et de rationaliser les efforts en déterminant rapidement la manière dont les informations et les documents doivent être fournis d'ici à la date limite de soumission finale. Si l'UEFA juge que le dossier de candidature préliminaire remplit les exigences minimales correspondantes, celui-ci peut être finalisé, et le dossier de candidature final peut ensuite être soumis par le candidat aux fins de l'évaluation finale par l'Administration de l'UEFA.

---

Les éléments organisationnels clés de la phase finale sont énumérés ci-dessous.

- *Équipes : 24*
  - *Nombre de matches : au maximum 51*
  - *Durée : au maximum 32 jours (en fonction du calendrier des matches, qui sera confirmé après la procédure de candidature)*
  - *Nombre de stades : 10*
  - *Capacité des stades :*
    - *au moins 1 stade d'une capacité nette d'au moins 60 000 places assises*
    - *au moins 1 stade, de préférence 2, d'une capacité nette d'au moins 50 000 places assises*
    - *au moins 4 stades d'une capacité nette d'au moins 40 000 places assises*
    - *au moins 3 stades d'une capacité nette d'au moins 30 000 places assises*
- La capacité nette du stade indique le nombre de places assises disponibles pour le public, à l'exclusion des infrastructures réservées aux médias et des sièges qui ne peuvent pas être vendus pour des raisons de mauvaise visibilité.*

Comme le règlement de la compétition n'a pas encore été publié, les informations concernant les dates, le nombre d'équipes participantes et le nombre de matches sont provisoires et peuvent donc faire l'objet de modifications.

Les candidatures communes sont autorisées si les pays candidats sont très proches géographiquement. La décision concernant la qualification pour le tournoi final sera prise après la désignation de la ou des associations organisatrices et fera partie intégrante du *Règlement du Championnat d'Europe de football de l'UEFA 2026-28*. Afin d'assurer une cohérence entre la formule sportive et les aspects commerciaux de la compétition :

- la qualification automatique de l'association ou des associations organisatrices sera garantie uniquement pour une association organisatrice ou pour deux associations coorganisatrices au maximum, comme cela a toujours été le cas par le passé ;
- s'il y a plus de deux associations coorganisatrices, la qualification automatique de toutes les associations organisatrices ne pourra pas être garantie et dépendra d'une décision qui sera prise au moment de la définition de la formule de la compétition de qualification.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à envoyer un e-mail à [Bid EURO 2028@uefa.ch](mailto:Bid_EURO_2028@uefa.ch).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**U E F A**



Theodore Theodoridis  
Secrétaire général

---

Annexe

- Formulaire de déclaration d'intérêt

Copie (avec annexe)

- Comité exécutif de l'UEFA
- Commission des compétitions pour équipes nationales de l'UEFA
- Membres européens du Conseil de la FIFA
- FIFA, Zurich